

– Été 2019 –



Mairie d'Auzet
Le Village - 04140 Auzet
Tél. 04 92 35 20 39
mairie.auzet@wanadoo.fr
www.auzet.fr

« L'actualité communale est toujours plus riche à cette période de l'année. Il nous a donc semblé important de vous tenir informé-e-s des affaires communales, des animations estivales organisées par les associations et de la vie courante du village en cet été 2019. »

Le maire, Roger Isoard

– VIE COMMUNALE –

• ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE

Annoncée par voie d'affichage et de presse, d'une durée de 34 jours (du jeudi 20 juin au mardi 23 juillet inclus), cette enquête est en cours. Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Marseille a déjà assuré deux permanences en mairie et reçu les personnes qui le souhaitaient.

Vous trouverez tous les documents nécessaires à votre information en mairie (où vous pourrez consigner vos observations), aux jours et heures d'ouverture habituels, ainsi que sur le site internet de la [préfecture](#) des AHP (cliquez sur « Auzet »).

Prochaine et dernière permanence tenue par le commissaire enquêteur : le mardi 23 juillet de 13 h à 17 h.

• ANTENNE-RELAIS TÉLÉCOM À L'HOUMÉ

Afin de couvrir la zone blanche des Auberts, du Gravas, du Pied du Serre, de l'ancienne scierie et la partie de RD7 correspondante, l'installation de l'antenne par l'entreprise Spie débutera au début de l'automne. Information importante : le village sera désormais desservi par les quatre opérateurs : Orange, SFR, Free et Bouygues.

• VALORISATION DE L'ARBORETUM DU CUBERTIN

Destiné à s'intégrer dans les circuits de visite de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence sur la thématique naturaliste, ce projet de valorisation largement soutenu par l'Europe a été accepté en comité de programmation. La première tranche des travaux (création de la mare, achat de la cabane d'observation de la faune) sera lancée après le 15 août pour respecter les critères de Natura 2000.

• LOGEMENTS COMMUNAUX À LOUER

Les travaux de rénovation des logements de l'Ancienne poste et du chalet des Clarines sont terminés.

Le rez-de-chaussée de l'Ancienne poste a tout de suite trouvé preneur. Restent à louer : le premier étage de l'Ancienne poste, un T5 d'une superficie de 100 m² habitables (loyer : 600 € mensuels + charges) et le chalet des Clarines (82 m² habitables avec terrain privatif, 450 € mensuels + charges).

Les personnes intéressées demanderont le « Dossier du candidat à la location », disponible en mairie.

• ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis plusieurs mois, l'éclairage public est déficient ou intermittent sur notre commune. Sa remise en état suppose de réunir à la fois un électricien compétent (il ne s'agit pas que d'un changement d'ampoules) et un artisan propriétaire ou louant une nacelle. Ce que la mairie n'a pu réaliser à ce jour, malgré ses efforts.



• EXTENSION DE LA MAIRIE

La construction de ce bâtiment à ossature bois, passif et à énergie positive, débutera dès l'automne. Les travaux du gros-œuvre seront donc terminés pour l'hiver. Rappelons que cet édifice hébergera un bureau pour le maire, une salle destinée aux réunions d'élus et d'associations ainsi qu'aux activités associatives.

• EAU ET ASSAINISSEMENT

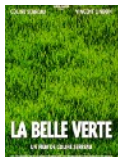
– Le transfert de la compétences Eau et Assainissement à la communauté d'agglomération **Provence Alpes** sera effectif au 1^{er} janvier 2020. Le conseil communautaire a prévu l'harmonisation des tarifs dans les 46 communes de l'agglomération sur une période de dix ans. Toutefois, les prochaines élections municipales (mars 2020) peuvent remettre en cause cette décision. Pour 2019, vous recevrez pour la dernière fois cet automne la quittance au forfait émise par la commune.

– Dans la perspective du Contrat de rivière « Bléone et affluents » 2019-2021, qui concerne les villages du bassin versant de la Bléone, la commune a obtenu l'inscription à l'horizon 2021 de la création d'un nouveau réservoir alimenté par la source du Renaudesc et la réfection de la conduite principale d'adduction d'eau potable. Plus élevé que l'actuel réservoir du Forest, qu'il remplacera, et d'une capacité supérieure, il serait équipé d'un dispositif permettant d'éliminer la turbidité observée après une forte pluie.

– ANIMATIONS DE L'ÉTÉ –

Le programme des animations estivales, particulièrement riche cette année, vous a été communiqué. Les deux premiers rendez-vous (Soirée Grillades, finalement décalée au 9 juin, et le Rassemblement Ford Escort de la Farigoulette Historique Team les 29-30 juin) ont rencontré le succès.

Rappelons les manifestations à venir :



• Mercredi 17 juillet

La Belle Verte - Réalisatrice : Coline Serreau
Cinéma en plein air (début de la projection à la nuit, venir avant avec son repas tiré du sac)
Organisation : Vallées du Bès

• **Dimanche 21 juillet** à partir de 8 heures
Vide-grenier - Organisation : Osez à Auzet

• Samedi 27 juillet

Fête du massif des Monges - Deux randos au départ d'Auzet en direction d'Authon, village organisateur cette année.

Le dépliant d'information, édité par le Syndicat mixte du massif des Monges (S3M), est disponible en mairie, à la boulangerie Le Pain d'Auzet et au bar-restaurant-pizzeria Le Rescapé.

Organisation : S3M et mairie d'Auzet

• Samedi 3 et dimanche matin 4 août

Bès'tival 2019 - Programme impressionnant pour cette manifestation (nous y reviendrons) centrée sur les enfants et les musiques - Organisation : Vallées du Bès

• Samedi 24 août

Fête du village

Organisation : Osez à Auzet

– VIE DU VILLAGE –

• Circulation sur la RD 7 (travaux d'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension)

Après avoir pris beaucoup de retard, les travaux sont quasi terminés du col du Fanget à la jonction RD 900a - RD 7. Reste à réaliser la descente sur Seyne. Les travaux devraient avancer plus vite sur le versant nord du col, la roche dure étant moins présente. Toutefois, aucune date de fin des travaux (initialement prévue le 8 août) ne peut être avancée avec certitude.

• Vitesse excessive au cœur du village

Avec l'été, les utilisateurs de la RD 7 – dont les piétons – sont beaucoup plus nombreux, notamment au cœur du village. Et les plaintes commencent à arriver en mairie sur les vitesses jugées excessives de certains véhicules. Rappelons que la mise en sécurité de la traversée de l'agglomération, par la création d'une zone 30 km/h, sera effective avant la fin de l'année.

• Ouverture du bistrot d'Auzet, le Rescapé

La réouverture du bistrot historique par Chloé et Julien, son offre (bar-restaurant-pizzeria, vente de bière locale), contribuent à l'attractivité du village et à favoriser le lien social. Consultez la page Facebook :

<https://www.prod.facebook.com/LeRescapeBarPizzeria/>

• Une « yourte sensorielle » à La Fontaine de l'Ours

Vous l'avez remarquée en entrant ou sortant du village : le centre Musique et Environnement s'est doté d'une yourte destinée à diversifier l'offre de l'association. Un projet soutenu, entre autres, par l'Europe.

Pour Pascal Mazzani, directeur de l'établissement, « cet outil va nous servir comme lieu de pratiques musicales et corporelles orientées sur le sensoriel. En effet, outre les instruments de musique que nous utiliserons pour faire vivre cet espace particulièrement "enveloppant", nous aurons aussi à cœur d'éveiller les sens des publics qui en profiteront, notamment au travers de l'écoute, objectif au centre du projet de notre association. »



Des aménagements compléteront cette réalisation : passerelle d'accès pour personnes en fauteuil, toilettes sèches et climatisation convertible. L'inauguration est prévue pour l'automne.

• Nouvelles consignes de tri des déchets ménagers

Ce changement majeur semble avoir été bien compris à Auzet (voir à ce sujet le dernier *Journal d'Auzet*, p. 3). Rappelons toutefois le principe : désormais, **TOUS** les déchets ménagers en plastique, polystyrène, etc., ayant ou non contenu de la nourriture, doivent être placés dans le conteneur jaune. Même les pots de yaourts et leur opercule qui en étaient autrefois bannis. Objectif : recycler le maximum de déchets ménagers et réduire au minimum l'enfouissement des déchets ultimes qui coûte de plus en plus cher aux collectivités. Le budget Ordures ménagères de l'agglomération, et donc le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), ne s'en portera que mieux.

• Un documentaire consacré au village

Après accord du maire, le documentariste Pierre Nicolas a débuté une série d'entretiens filmés avec des Auzétans. Son travail est destiné à la production d'un film qui passera sur une chaîne de télévision réputée, puis sera disponible en vidéo. S'il souhaite vous interroger, réservez-lui bon accueil.